

ORDRE DU JOUR

Accord de partenariat entre la "SODIF" - SA - et d'une part, la CAPEB - SARL -, et d'autre part, El Palacio - SA -

TYPE DE DOCUMENT

Accord

CLAUSES ADOPTÉES

4 clauses validées par consensus

Les parties soussignées, après négociation conduite dans le cadre de la plateforme Digital Synapse Exchange, ont convenu et arrêté les clauses suivantes, chacune ayant été soumise au vote des participants et adoptée par consentement mutuel. Le présent document constitue le compte-rendu contractuel de la session de négociation identifiée ci-dessus.

CLAUSES ADOPTÉES

1

ARTICLE 1

Les parties : Accord de partenariat entre la "SODIF" - SA - et d'une part, la CAPEB - SARL -, et d'autre part, El Palacio - SA -, dite, le client, et d'une part, dite le fournisseur, et dit, d'autre part, le diffuseur.

2

ARTICLE 2

Durée :

Les parties conviennent que le présent accord s'applique pour l'année 2026 et pour les années ultérieures et suivantes par tacite reconduction

3

ARTICLE 3

Compétence & Litige :

Les parties conviennent d'un commun accord que la juridiction compétente sera celle de la juridiction du tribunal judiciaire de Toulon ou à défaut, la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

4

ARTICLE 4

Crédit & remerciements :

Tous nos remerciements à DSE, à la CAPEB, à SODIF et à El Palacio.

Creditos e Agradecimientos :

Muchas gracias a DSE, a SODIF, a la CAPEB y a El Palacio

SIGNATURES DES PARTIES

3 signataires

SIGNATAIRE 1



El Palacio

Director général : Luis Montero
Madrid, le 21 mars 2026

SIGNATAIRE 2



CAPEB SARL

DG : M. Yves Ducros
Toulon, le 21 mars 2026

SIGNATAIRE 3



SODIF

Directeur général : M. Martin Michel
Paris, le 21 mars 2026